

Présents :

M. Thierry PETIT	Maire
M. Martial NICOLLET	Adjoint
M. Guy SOUDAN	Adjoint
M. Franck PALEYRON	Conseiller municipal
M. Jean-Luc RAMEL	Architecte-Urbaniste 2BR

Excusés :

Mme Stéphanie BORGET	Conseillère municipale
M. Grégory MOREL	Conseiller municipal
Mme Florence Bettinelli	Adjointe

Absents :

M. Benjamin Collot	Conseiller municipal
M. Michel Convers	Conseiller municipal

Thème de la réunion : Les enjeux sur le zonage du PLU et visite de terrain

Une partie de la réunion se déroule sur le terrain, afin de visualiser les différents secteurs Ue, Uep ainsi que de discuter sur les futurs emplacements réservés.

Monsieur le Maire introduit la séance et laisse la parole à Monsieur Ramel.

L'urbaniste précise que dès que la commune sera en possession du Doo du SCoT, cette dernière devra le lui transmettre. Le calibrage du PLU est encore incertain car le taux de croissance a été établi sur une base de 1.20% (les hypothèses du SCoT devront être vérifiées). Monsieur le Maire pense avoir ses éléments courant septembre 2016.

Monsieur le Maire et la commission précisent plusieurs points d'enjeux sur le projet de PLU et particulièrement sur les enjeux des bâtiments, sur les espaces publiques ainsi que sur le type de classement à terme dans le PLU.

L'urbaniste propose de classer les secteurs d'équipements en zone UE. Cette zone pourrait couvrir les secteurs suivants :

- 1 : Salle des fêtes
- 2 : Aménagement de parking avec aménagement paysager à proximité
- 3 : Lagunage
- 4 : Zone de l'église avec aménagement de stationnement et d'un espace public

5 : Le château et le parc auront un classement UEp (patrimonial)

En complément du zonage, l'urbaniste propose de mettre en place des emplacements réservés qui permettront à la commune d'annoncer la volonté de créer des aménagements publics. Ils pourront se situer vers l'église pour le stationnement, vers le four, pour la création d'arrêts de bus ainsi que pour des créations de cheminements piétons.

Tous ces éléments seront listés dans le plan de zonage.

Monsieur le Maire remet à Monsieur

Ramel un plan avec les cheminements piéton souhaités afin de réfléchir à ces derniers dans le PLU. L'urbaniste prend note et les retranscrivent dans le zonage de PLU.

Monsieur le Maire précise un point sur la requalification du site de l'écoîçon faite par le CAUE, il est souhaité par la commune de transcrire celui-ci afin de le valoriser sur le plan touristique. L'urbaniste analysera les possibilités sur le site au regard de l'étude environnementale et du PPRI. Il sera proposé un zonage NL (naturelle de loisirs) ou les équipements en lien avec le secteur et le restaurant seront autorisés.

De plus, la commune souhaite mettre un emplacement réservé sur tous les terrains de l'étude du CAUE car elle est propriétaire du restaurant mais pas des terrains aux alentours.

Concernant les bâtiments d'habitations à proximité sur l'île Beard, une analyse fine sera à faire afin de permettre la réhabilitation de l'existant si le PPRI le permet.

Concernant les réseaux d'eau, l'urbaniste demande si un plan de recollement général a été réalisé. Monsieur le Maire précise que le GSM de Belley doit faire passer un plan complet des réseaux. Monsieur le Maire le transmettra au bureau d'études 2BR.

Monsieur Ramel rappelle que dès que les enjeux de développement du SCoT seront connus, les futures zones d'urbanisation 1AU pourront être arrêtées et les OAP pourront être proposées.

PROCHAINE REUNION :

- 13/10/2016 : Bilan sur les prescriptions du SCoT

Rq : l'ordre du jour des réunions pourra être modifié.